

Image not found or type unknown



Responsabilité de la régie

Par **Totocat**, le **17/06/2014** à **23:14**

Bonjour,

J'ai donné mandat a une régie pour la gestion de mon appartement. Il s'avère que ce dernier a été saccagé par l'avant dernier locataire (peinture refait en dépit du bon sens trou dans les murs.....). La régie n'a rien fait à l'encontre de ce locataire et je viens de m'apercevoir de l'étendu des dégâts.

Est ce que je peux faire payer les dégâts à la régie puisqu'elle n'a visiblement pas fait son travail lors de l'état des lieu, et comment dois je procéder?

Salutations

christophe